



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET  
DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION

## CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

*Action n°2017-001*

### **Protéger les vergers de pommiers contre le carpocapse au moyen de filets anti-insectes**

#### **1 – Définition de l'action**

L'action vise à l'utilisation de filets à mailles fines autour de la parcelle ou autour du rang afin de créer une barrière physique contre le carpocapse.

#### **2 – Conditions de réalisation de l'action**

L'action concerne la vente de matériel neuf.

Elle est réputée réalisée lorsque la vente du matériel est effectuée à l'utilisateur final.

La date de réalisation de l'action correspond à la date d'émission de la facture de la vente du matériel.

#### **• 3 – Pièces justificatives à fournir**

Si le filet a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le filet a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action et de la taille du filet ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

**4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement**

<b>Référence commerciale</b>	<b>Montant unitaire en certificats par hectare concerné</b>	<b>Nombre d'hectares protégés par l'équipement</b>
Alt'Carpo	2	

X

<b>Référence commerciale</b>	<b>Montant unitaire en certificats par m<sup>2</sup></b>	<b>Nombre de m<sup>2</sup> vendus</b>
CARPO par IDMAT	0,00008	
Filet Alt Carpo Maille 4x4	0,00008	
Filet Alt Carpo CRISTAL Maille 4x4	0,00008	
<b>Filet Filpack F4x4</b>	<b>0,00008</b>	
<b>Filet Filpack F4x4 Cristal</b>	<b>0,00008</b>	

X

<b>Référence commerciale</b>	<b>Montant unitaire en certificats par mètre linéaire</b>	<b>Nombre de mètres linéaires vendus</b>
Filet Alt Carpo 7ML	0,0007	
Filet Alt Carpo 7,50ML	0,0007	
Filet Alt Carpo 8ML	0,0007	
Filet Alt Carpo 8,50ML	0,0007	

X

**5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats**

10 années.